



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TIPP

Question écrite n° 3911

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences d'une hausse de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Sachant qu'une telle décision affecterait particulièrement, d'une part, les professionnels qui utilisent leur véhicule dans l'exercice de leurs fonctions et, d'autre part, les populations modestes des zones rurales ne disposant pas de moyens de transport collectifs, il lui demande de lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans le cadre de loi de finances pour 1998, le Parlement a adopté la proposition du Gouvernement de relever la taxe intérieure sur les produits pétroliers de 8 centimes par litre pour le gazole et les supercarburants. L'incidence de cette augmentation sur le prix de vente à la pompe est de 9,65 centimes par litre, TVA incluse, soit une hausse de 2,2 % du prix du gazole et de 1,5 % du prix des supercarburants. L'accroissement modéré de la fiscalité des carburants est à rapprocher de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Il a donc été tenu compte de la situation des personnes habitant des zones rurales et des professionnels contraints d'utiliser leur véhicule particulier. Par ailleurs, lors de l'examen du projet de loi, l'Assemblée nationale a adopté un amendement, accepté par le Gouvernement, qui a pour conséquence de diminuer la taxe intérieure sur le gaz de pétrole liquéfié-carburant et sur le gaz naturel véhicule, respectivement de 7,8 % et de 7,9 %. Enfin, la question de la fiscalité des carburants est examinée dans le cadre de la réflexion sur la fiscalité de l'environnement. Les résultats de cette étude seront présentés dans le cadre du projet de loi de finances pour 1999.

Données clés

Auteur : [M. Gautier Audinot](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3911

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3244

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 856